

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE NORD INTERCOM'

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**Marché de fourniture de repas en liaison froide
– service de portage de repas à domicile**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Remise des offres

**Date limite de réception : 13 novembre 2026
Heure limite de réception : 12 h 00**

Article 1

Objet de la consultation

Type de marché :

Marché de fournitures

Forme du marché :

Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert - accord cadre

Durée du marché :

Date d'effet : 1^{er} janvier 2027

Tranche ferme : 2 ans

Tranche optionnelle : 2 ans

Article 2

Précisions sur la procédure

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir une demande par mail au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Directeur général des services – VIARD Charly

Téléphone : 06.18.64.04.74

direction@bressenrordintercom.fr

Remise des offres :

Les offres seront transmises de manière à parvenir au plus tard avant les date et heure fixées en page de garde du présent document par voie électronique via la plateforme de dématérialisation (e-bourgogne), à l'exclusion de tout autre moyen.

Modification de détail au Dossier de Consultation

La personne Publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

Article 3

Présentation des offres

Accès dématérialisé

Le dossier est téléchargeable depuis le site <https://arnia-bfc.fr/>

Rédaction des offres et unité monétaire

L'offre sera entièrement rédigée en langue française et les prix seront exprimés en euro.

Contenu de l'enveloppe unique

La candidature et l'offre feront l'objet **d'une seule enveloppe**.

Cette enveloppe contiendra impérativement :

➤ Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature ou formulaire DC1;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ou un formulaire DC1;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné aux articles L 5212-1 à L 5212-4 du code du travail ;
- Document prouvant les pouvoirs de la personne signataire à engager la société (extrait Kbis, délégation de signature...).

➤ Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (si cet élément n'est pas fourni dans le cadre du DC2 ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (si cet élément n'est pas fourni dans le cadre du DC2).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (si cet élément n'est pas fourni dans le cadre du DC2) ;
- Références pour des prestations similaires déjà réalisées.

Tous ces formulaires sont disponibles sur le site www.minefi.gouv.fr

- **Un acte d'engagement par lot signé et paraphé (tous les feuillets)** par une personne habilitée,
- **Un relevé d'identité bancaire ou postale,**
- **L'annexe relative au critère prix (tableur excel « dqe »)**
- **Un mémoire justificatif** indiquant :
 - Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour la fabrication des repas
 - Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour répondre aux éventuels aléas (commande tardive, erreur dans la quantité de plats livrés, ...) et assurer la qualité et la continuité de la prestation
 - Les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi et le contrôle de la qualité du service
 - Les relations avec le pouvoir adjudicateur en vue de contribuer au développement du service (qualitatif et quantitatif)
 - Des propositions de menus sur une période minimale de 3 mois
 - Une liste de fournisseurs avec notamment des approvisionnements assurant un niveau de performance en matière de circuit court et de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture.

Si l'un des documents cités ci-dessus est absent de l'offre, celle-ci pourra être rejetée.

Remise des offres

Les offres seront transmises de manière à parvenir au plus tard avant les date et heure fixées en page de garde du présent document par voie électronique via la plateforme de dématérialisation (e-bourgogne). <https://marches.e-bourgogne.fr>

Attention, une signature électronique est recommandée pour déposer votre pli. Dans tous les cas, le candidat attributaire devra être en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement.

Les formats de fichiers rtf, docx, xlsx, slk, pdf, pptx, pps, dwg, dxf, jpg sont acceptés.

Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3

Critères de sélection et d'attribution

Tout dossier arrivant après le jour et l'heure mentionnés en première page ne sera pas retenu et sera réexpédié.

Eliminations des candidats :

Les critères d'élimination des candidats sont les suivants :

- candidat n'ayant pas fourni l'ensemble des justificatifs prévus au 3.2 du présent règlement, malgré une demande éventuelle de pièce complémentaire adressée au candidat, lequel n'y aurait pas donné suite dans les 5 jours calendaires ;
- candidat dont les garanties techniques et financières, par rapport à la prestation objet de la consultation, sont insuffisantes ;
- candidat n'ayant pas fourni de références.

Jugement des offres

La valeur attribuée à l'offre est notée sur 100, suivant les pondérations suivantes :

Critères et sous critères	Coefficients de pondération
Valeur technique	/75
Sous critère 1 : Mode d'organisation (<i>moyens de production adaptés, gestion des livraisons, capacité à répondre aux aléas, suivi et contrôle de la qualité du service, service minimum proposé en cas de difficultés, ...</i>)	/40
Sous critère 2 : Plan alimentaire adapté, équilibre diététique des menus, intégration des goûts et traditions, attractivité et créativité de l'offre alimentaire, niveau de performance en matière de développement des circuits courts et des approvisionnements directs de produits de l'agriculture	/35
Prix des prestations*	/25

*Le prix des prestations, apprécié sur la base du coût total HT, sera calculé sur la base des quantités indiquées dans le tableur Excel joint en annexe. L'offre la « moins disante » obtiendra la note maximale. La formule de calcul de la note des autres offres tarifaires est la suivante :

- note maximale X (1 - (M - Mbmin) / Mbmin) où :
- Mbmin est le montant de l'offre de base la moins élevée
 - M est le montant de l'offre considérée